



L'édito du Maire

En ce début de printemps tardif, la végétation, encore traumatisée par les gelées hivernales doublées d'un manteau neigeux, a quelques difficultés à rompre avec le cocooning de la vernalisation.

Seules émergent sans vergogne des espèces non répertoriées au catalogue végétal : flacons, cartons, papiers gras, canettes, verre blanc ou vert, polystyrène, poly carbonate, polyester, et autres emballages fruits de l'imagination débridée du marketing, fleurissent dans les fossés, caniveaux et trottoirs... Don du ciel ou participation engagée de l'éco citoyen !!!!

La notion de biodiversité mériterait peut être une révision...et pourquoi pas le 12 juin....

Henri-Philippe Guimont

Conseil municipal du 31 mars 2010

Vote du compte administratif 2009

Section fonctionnement

- Dépenses : 458 722,94 €
- Recettes : 648 414,12 €
- Excédent : 189 691,18 €

Section investissement

- Dépenses : 188 810,06 €
- Recettes : 273 704,91 €
- Excédent : 84 894,85 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2009

Le résultat de clôture de l'exercice d'un montant de 189 691,18 € est affecté comme suit :

- 129 691,18 € au compte 002 de la section de fonctionnement
- 60 000,00 € au compte 1068 de la section d'investissement

Vote du budget primitif 2010

Section fonctionnement : 709 779,15 € Section investissement : 463 409,00 €

Vote des taux des taxes directes locales 2010

La Commune ayant opté pour la taxe professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2009, elle ne perçoit plus que les 3 taxes ci-dessous :

- Taxe d'habitation : 11,40 %
- Taxe foncière bâtie : 12,67 %
- Taxe foncière non bâtie : 28,30 %

Pour 2010, le Conseil Municipal a décidé du maintien des taux de 2008 et 2009.

Disparition

Alain SAYER, retraité de la gendarmerie, marié, 3 enfants, s'était joint à l'équipe « Mieux vivre à Champenoux » pour les élections municipales du 9 mars 2008.

Au sein de l'équipe, Alain avait pris en charge comme référent la commission Embellissement, Maisons fleuries et participait à la commission Voiries travaux.

Impliqué dans la vie associative de Champenoux où il a assuré pendant de nombreuses années la présidence des donateurs de sang, Alain ne manquait jamais ni un conseil de

municipalité, ni un conseil municipal sans oublier les réunions de la Communauté de communes en tant que délégué suppléant.

Alain répondait toujours présent aux sollicitations en particulier du comité d'animation de la vie campussienne (feu de la St Jean, 14 juillet, St Nicolas...).

Alain, parti en février 2010, avec ta bonhomie, ta convivialité, tu laisses un grand vide au sein du conseil municipal.

Votre mairie

Tél. : 03 83 31 60 73

Fax : 03 83 31 26 27

courriel : mairie.champenoux@wanadoo.fr

Heures d'ouverture

Lundi et jeudi : 14h30 à 19h

Mardi, mercredi et vendredi : 14h30 à 17h30

Ouverture du réseau Proximit-e

Pour permettre à chaque habitant d'accéder rapidement dans des conditions abordables à des services Internet, le haut débit à 2Mbps symétriques est désormais disponible sur la commune par WiFimax au moyen du réseau Proximit-e. Les particuliers peuvent se renseigner en appelant le service client au 0811 023 023 - prix d'un appel local.

Correspondant EST REPUBLICAIN Jean Pierre CARTAUX

Tél. : 03 83 31 63 35

e-mail : jean-pierre.cartaux@wanadoo.fr

Pensez à faire à temps vos démarches administratives en vu de vos déplacements de vacances estivales !

Informations pratiques

Carte nationale d'identité = CNI

Validité : 10 ans

Dépôt de la demande en mairie uniquement

Délai d'obtention : 2 à 3 semaines, voire 4 semaines à l'approche des vacances.

Passeport

Imprimé à retirer en mairie

Dépôt de la demande en mairie de

Nancy ou St Max uniquement
Délai d'obtention : de 10 à 15 jours environ.

Autorisation de sortie de territoire pour les enfants mineurs non détenteurs d'un passeport personnel

Délivrée sans délai par la mairie sur présentation de la carte nationale d'identité de l'enfant et du livret de famille.

Validité : durée du séjour

Les brèves

Commission

Embellissement-Maisons fleuries

Le règlement du concours des maisons fleuries sera communiqué par un info-mairie, date limite des inscriptions : 27 juin.

Une opération village propre est organisée le 12 juin. Rendez vous pour tous les bénévoles à 9h devant la mairie

Une bourse aux plantes aura lieu samedi 25 septembre. Pensez dès aujourd'hui à mettre de côté les plantes que vous voudrez échanger

Respecter et entretenir les relations de bon voisinage...

Nuisances sonores bricolage et jardinage permises :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Brûlage de déchets verts

Les feux allumés par les particuliers pour éliminer les déchets verts dans leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes, etc....) gênent souvent le voisinage : fumée, odeur...

Interdiction de principe « le brûlage à l'air libre des déchets est interdit » (art 84 arrêté préfectorale portant règlement sanitaire départemental type).

Le maire, devant prévenir les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature pourrait prendre un arrêté interdisant tout brûlage de déchets...

Les particuliers disposant d'un jardin peuvent s'équiper d'un composteur individuel.

Les déchets verts peuvent être déposés à la plateforme, route d'Erbéviller.

Agenda de la mairie

2ème trimestre 2010

Agenda associations

Juin : feux de la St Jean

10 avril : chasse à l'œuf

02 mai : vide grenier du foyer rural

20 juin : méchoui du foyer rural

Juin : remise des médailles

Don du sang du 08/03/2010

120 personnes accueillies, 105 donneurs dont 13 plasmaphèreses et 7 nouveaux donneurs.

Au nom de l'EFS, merci à tous les donneurs ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette journée.

Vacances scolaires de Pâques
Du samedi 10/04/10 au lundi 26/12/10



Information à tous les bénévoles

Nouveaux horaires du secrétariat depuis le 15 février 2010

- Lundi** : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Mercredi** : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi** : de 13h30 à 17h00



Ne pas jeter sur la voie publique